



Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ouverte à la signature, à Strasbourg, le 25 janvier 1988, telle qu'amendée par le Protocole de 2010 - Ratification par le Guatemala.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général du Conseil de l'Europe qu'en date du 9 juin 2017, le Guatemala a ratifié la Convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 1^{er} octobre 2017.

